

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**DEPARTEMENT
TERRITOIRE DE BELFORT**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES**

Séance du 05 Avril 2018

Question n°10

Budget Primitif 2018

L'an deux mille dix-huit, le **05 Avril 2018** à 18 heures 30, sous la Présidence de Monsieur **Patrick MIESCH**, Président, le Comité Syndical du SICTOM de la Zone Sous Vosgienne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, suite à la convocation du 26 Mars 2018

20 délégués titulaires sur 29 étaient présents, 2 étaient représentés et 3 avaient donné pouvoir, formant ainsi la majorité des membres en exercice.

Etaient présents : Maurice COURTOIS, Emile EHRET, Marc LERCH, Richard MAZAJCZYK, Félice ZWINGELSTEIN, Francis LIECHTELE, Michel GALMICHE, Gilles HEINRICH, Michel JACOBBERGER, Jean-Claude MILLE, Jean PAOLI, Pascal PETITJEAN, Jean-Pierre BRINGARD, Hervé GRISEY, Patrick MIESCH, André PICCINELLI, Gérard TRAVERS, Catherine METRAL, Éric PARROT, Eliane FARNY.

Etait représenté : Henri STASCHE pour Jérôme FINCK, Pierrette GUIDEZ pour Luc SENGLER.

Avait donné procuration : Jean-Luc ANDERHUEBER à Éric PARROT, Denis KUNTZMANN à Emile EHRET, Didier SANSIG à Eliane FARNY.

Etaient Excusés : Christophe GEORGES, Thierry STEINBAUER, Alphonse M'BOUKOU

Etaient Absents : Michel TRITRE

Secrétaire de séance : Catherine METRAL

Nombre de membres		
Afférents au Comité	En exercice	Votants
29	29	25

Vote		
Pour	Contre	Abstention
25	0	0

Date de Convocation : 26 Mars 2018

Date d'affichage : 13 Avril 2018

DELIBERATION

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2,

Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (L. n°82-213, 02.03.1982, art.7),

Considérant que les collectivités territoriales ont jusqu'au 15 avril 2018 pour le vote du budget,

Considérant la délibération du 22 février 2018 relatant la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2018,

Monsieur le Président expose le contenu du Budget Primitif 2018 en résumant les orientations générales. Il précise que celui-ci reprend les chiffres exposés lors de la réunion du 22 Février 2018 dans le Rapport d'Orientation Budgétaire.

Il expose que les 2 797.62 € concernant les Restes à Réaliser 2017 ont été reportés au chapitre 21 et plus particulièrement à l'article 2188

Il explique également que les crédits votés pour l'Autorisation de dépense d'Investissement lors du Comité Syndical du 30 Novembre 2017 ont également été inscrits au BP 2018.

Ce dernier se présente comme suit :

Section Fonctionnement :

Dépenses :	7 733 336 €
Recettes :	7 733 336 €

Section Investissement :

Dépenses :	392 034,62 €
Recettes :	1 089 333 €

Soit un BP 2018 équilibré au niveau Fonctionnement et en suréquilibre en Investissement tel que le permet l'article L1612-7 du CGCT.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, adopte le Budget Primitif 2018 équilibré à 7 733 336 € pour la section de fonctionnement et en suréquilibre en Investissement.

Fait et Délibéré le jour, mois et an ci-dessus,

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme,



Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission en Préfecture du

et de la publication le 13/09/2018

10/09/2018